



Contrat assurance perte d'emploi

Par jacnelol

Bonjour Madame, Monsieur,

L'assurance perte d'emploi de mon organisme de crédit refuse de prendre le relais concernant le paiement restant de mes mensualités suite à une nouvelle loi de 2008 obligeant les assurances à ne plus couvrir les ruptures de contrat conventionnelles.

Seulement, dans mon contrat signé en 2011 cela n'a pas été précisé.

Une solution est-elle possible?

Merci de bien vouloir me répondre.

Cordialement,

jacnelol

Par qingshuang

pardon , je ne peux pas t'aider mais tu peux consulter qqn spécialisé en droit
[url=<http://www.viveoeurope.com/>]parapharmacie[/url]